



Vice caché lors de la vente d'un véhicule ?

Par **poypasse**, le 29/10/2014 à 17:29

Bonjour,

je viens d'acheter un véhicule d'occasion le 27/10/14. Le lendemain après avoir roulé quelques kilomètres je me rend compte que la voiture à chaud a un claquement qui sort du moteur mais seulement au ralenti en roulant tout est normal. Chose que je n'ai pas constaté lors de l'essai vu que je l'ai prise à froid et vu qu'en roulant elle tourne rond je n'ai pas jugé utile de faire ronfler le moteur capot ouvert à chaud. Ensuite le 29/10/14 je suis allé me renseigner chez un garagiste de la marque du véhicule. Ils me disent que c'est la distribution à refaire voir la pompe à eau en plus. Coût de la réparation environ 900€. Et ils me disent que c'est un vice caché car on le remarque qu'à chaud.

Ce que je veux savoir est : est-ce un vice caché ? si je passe par un expert et que j'ai gain de cause est-ce que le vendeur sera obligé de me rembourser la voiture ou la réparation ? car allez en justice ça prend des années avant de passer en jugement. D'ici là je n'aurait plus ce véhicule.

Merci d'avance de vos réponses.

Cordialement